



CONSEIL INTERCOMMUNAL
«SÉCURITÉ DANS L'OUEST LAUSANNOIS»

Bussigny – Chavannes-près-Renens – Crissier – Ecublens –
Prilly – Renens – Saint-Sulpice – Villars-Sainte-Croix

PROCES-VERBAL N° 56

Séance du Conseil intercommunal
du mercredi 11 septembre 2024

Appel

21 délégués sont présents.

Excusés : M. Marchon (Bussigny) - M. Rayroud (Chavannes) - M. Ebibi (Crissier) - M. Souyad (Crissier) - M. Raveau (Ecublens) - M. Giroud (Prilly) - M. Milliez (Prilly)

Absent : M. Montabert (Renens)

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal du 15 mai 2024

Le procès-verbal est adopté à la majorité (3 abstentions).

3. Communications du Bureau – Correspondance(s)

Dans le cadre des vérifications de l'organe de l'Association, une rencontre a eu lieu avec la Préfète. Certains points relatifs à l'archivage doivent encore être réglés, sinon, tout est en ordre.

La Présidente rappelle que, lors de la dernière séance, un membre du Conseil a contesté que le Comité de Direction dépose un amendement. Après vérification, il a été établi que le Comité de Direction est assimilé à une Municipalité, ce qui lui permet de soumettre un amendement.

Le Bureau a reçu trois démissions : M. Kocher (Renens) M. Albillo (Chavannes) et M. Schelling (Ecublens).

4. Assermentations

La Président procède à l'assermentation de quatre nouveaux délégués :

- Mme Roxane Gubler (Renens)
- Mme Laurence Plattner (Renens)
- Mme Marie Schneider (Renens)
- M. Nicolas Morel (Ecublens)

5. Communication(s) du Comité de direction

M. Cavalli (Ecublens) est excusé par M. Clément.

Le Président du Comité de Direction invite tous les membres de l'Assemblée à participer à la journée portes ouvertes de la POL qui se tiendra le samedi 2 novembre prochain. La population du district est également conviée à cet événement.

M. Clément répond ensuite à la question de M. Deillon (Prilly) concernant une enseigne qui a fait de la concurrence déloyale (cf PV du 15 mai 2024).

Concernant l'affaire Conforama, la Fédération romande des consommateurs (FRC) a reçu plusieurs réclamations mettant en cause cette enseigne. Il lui est reproché d'avoir affiché des prix qui n'auraient jamais existé dans le calcul de ses rabais. La FRC a mené des contrôles réguliers, en magasin et en ligne, avec ses enquêteurs de terrain en 2018 et 2019, avant de déposer une plainte pénale.

Le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) exerce une haute surveillance et conseille les cantons. Il appartient aux cantons de contrôler l'affichage des prix, de surveiller la publicité et de signaler les infractions.

Chaque année, le SECO lance une campagne nationale sur un sujet spécifique. En 2024, le thème retenu porte sur l'indication des prix dans les magasins d'alimentation.

Dans le canton de Vaud, notre législation (art. 84 et 85 de la Loi sur l'exercice des activités économiques (LEAE ; BLV 930.01)) stipule que les communes sont responsables de veiller au respect des dispositions de l'OIP sur leur territoire.

Il revient donc aux communes d'effectuer, en plus des inspections habituelles, des contrôles en lien avec cette campagne nationale.

En résumé, en cas de doute concernant un affichage de prix ou une publicité mensongère, le plaignant peut s'adresser à :

*Service de la promotion de l'économie et de l'innovation
Police cantonale du commerce
Chemin des Boveresses 155
Case postale 50
1066 Epalinges
+41 21 316 46 01
info.pcc@vd.ch*

Ce service, en fonction de l'infraction constatée et du moyen par lequel elle a été commise (journaux, radio, télévision, internet) - qui relève du département - ou directement par l'affichage des prix en magasin, prendra les mesures adéquates ou sollicitera notre intervention.

6. Préavis 06/2024 « Budget 2025 »

Le Président de la commission de gestion, M. Wyssa (Bussigny) informe l'Assemblée que M. Nicolas Morel (Ecublens) a assisté à une séance de la commission de gestion en tant qu'observateur.

M. Wyssa (Bussigny) revient sur les points importants du rapport.

La Présidente passe le budget page par page.

Comptes 6001.3111.02 « achats informatiques - logiciels, licences, matériel, ... » - page 3

M. Mayor (Bussigny) constate une augmentation d'environ CHF 200'000.--, dont CHF 150'000.-- est détaillé en annexe. Le solde de CHF 50'000.-- est notamment destiné au renouvellement de 11 iPhones liés aux amendes GR. Il souhaite savoir si ces téléphones seront exclusivement utilisés pour scanner des QR codes ou s'ils auront d'autres fonction.

A la majorité (1 abstention), le Conseil accepte que le Plt Chappuis et le Cdt répondent aux questions pour les parties techniques.

Le Plt Chappuis répond que ces iPhones sont exclusivement utilisés pour la lecture des plaques d'immatriculation. Le programme Abraxas, qui gère les amendes d'ordre, fonctionne uniquement sur les iPhones.

Budget VS coût par habitant – page 18

Mme Storari (Renens) aimerait connaître quelles sont les différences entre les deux graphiques. Celui du haut « budget » augmente à chaque fois tandis que le graphique du bas (coût par habitant) augmente, diminue et augmente.

M. Clément répond que la courbe (coût par habitant) est tributaire de deux paramètres : la population dans chacune des communes. Ensuite un ratio se fait avec les policiers engagés.

M. Constant (Renens) revient sur le montant de CHF 340.-- par habitant et demande si le Comité de Direction a réalisé un benchmark avec les polices voisines afin de connaître les coûts ailleurs.

Le Président donne les chiffres des polices communales du canton.

Benchmark 2023 – Policier par 1'000 habitants :

ASR : 1.23
PNR : 1.85
EPOC : 1.99
PNV : 2.01
PEL : 1.63
APOL : 1.62
PRM : 1.52
POL : 1.41

M. Wyssa lit l'amendement de la Commission de gestion :

Page 2 - compte 6000.3012.10

La commission demande de supprimer un CDD à hauteur de CHF 82'400.--, ce qui amène le compte 6000.3012.10 « Hors DO – traitements temporaires à CHF 164'800.--.

Mme Marie Schneider (Renens) ne comprend pas que l'on souhaite supprimer des aides pour le personnel. Elle souligne que cette mesure pourrait affecter des employés qui devront assumer une charge de travail accrue, augmentant ainsi le risque de burn-out. Elle questionne la pertinence de cette décision en termes d'économies réelles et s'interroge sur le respect des obligations légales relatives à la protection des travailleuses et des travailleurs.

Le président de la commission de gestion, M. Wyssa, précise qu'il ne s'agit pas de supprimer un poste, celui-ci étant un contrat à durée déterminée (CDD). Il rappelle que deux postes sont déjà prévus et insiste sur le fait que l'objectif de la commission n'est pas d'augmenter la charge de travail du personnel en place. Il ajoute que des mécanismes alternatifs existent pour recruter du personnel supplémentaire en cas de besoin, notamment pour compenser les absences dues à des maladies.

Votation de l'amendement :

17 : oui
2 : non
4 : absentions

La Présidente lit les conclusions du préavis.

A l'unanimité,

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL
"SECURITE DANS L'OUEST LAUSANNOIS"

vu le préavis 06/2024 présenté par le Comité de direction,
Où le rapport de la Commission de gestion,
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Adopte

- le budget 2025 de l'Association de communes "Sécurité dans l'Ouest lausannois" avec un amendement :
 - Supprimer un CDD à hauteur de CHF 82'400.--, ce qui amène le compte 6000.3012.10 « Hors DO – traitements temporaires » à CHF 164'800.--.

Prend acte

1. du plan des investissements de l'Association de communes "Sécurité dans l'Ouest lausannois" pour les années 2024 à 2032
2. du tableau du suivi des fonds de réserve
3. des tableaux des ETP (DO vs budgétés)
4. du tableau budget vs coût par habitant

7. Questions – divers

Le Conseil doit nommer un membre à la commission de gestion et un scrutateur suppléant.

Sont nommés à l'unanimité :

- M. Morel (Ecublens) est nommé à la commission de gestion.
- Mme Storari (Renens) est nommée scrutatrice-suppléante.

En raison d'un prochain préavis qui doit être validé urgemment, la Présidente décide de repousser la séance du 13 novembre 2024 au **8 janvier 2025**.

Règlement du Conseil intercommunal :

La Présidente souhaite nommer une commission pour la révision du règlement du Conseil intercommunal.

Se proposent : M. Mayor (Bussigny) - Mme Storari (Renens) - M. Merminod (Ecublens) - Mme Lyonette (St-Sulpice). La Présidente prendra contact avec les délégués des autres communes.

M. Deillon (Prilly) demande si ce n'est pas le Conseil qui doit revoir le préavis. Il lui a répondu par la négative. C'est au Comité de Direction de le modifier.

M. Merminod (Ecublens) rappelle que la procédure est longue : il faut créer la commission, étudier le règlement et renvoyer le préavis au canton pour validation, lequel revient avec des corrections.

La Présidente rappelle la cérémonie d'assermentation qui aura lieu le jeudi 3 octobre 2024.

Mme Perna (VSC) revient sur son stage à Police Secours. Elle a eu énormément de plaisir de voir de près le travail des agents de police. Elle encourage l'Assemblée à faire un stage.

La séance est levée à 21h.

Au nom du Conseil intercommunal :

La Présidente :

La secrétaire :



C. Dutoit

S. Gosteli